



Demande de garde de ma fille

Par **cris79**, le **01/03/2014** à **21:08**

bonjour, je suis séparé de la mère de ma fille qui a voulu me quitter pour refaire sa vie depuis septembre 2009. Nous sommes passés devant le JAF en 2010, madame a la garde de notre fille et a obtenu une pension alimentaire de 90€. Aujourd'hui, madame se retrouve seule et sans emploi depuis une nouvelle séparation avec son compagnon, avec qui elle avait créé une société.

Je viens de recevoir un courrier du JAF qui me convoque à une nouvelle audience pour une augmentation de pension. Je commence à être usé de tout ça et maintenant je ne peux plus recevoir sans problème ma fille chez moi, pour qu'elle puisse venir habiter dans ma maison. Enfin, je résume ma situation, sinon je vous écris un roman.

Ma question est la suivante:

Je voudrais profiter de cette audience pour demander la garde définitive de ma fille. Pensez-vous que je puisse le faire à ce moment, ou est-ce que je vais devoir faire une demande ultérieure.

Merci de votre réponse et de l'attention que vous portez à ma question.
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/03/2014** à **13:33**

rien ne vous empêche de le faire... Le JAF vous dira si c'est recevable ou pas... ou comment faire...